Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

FF 2020
www.droitfederal.admin.ch
La version électronique
signée fait foi

Projet

Loi sur les épizooties (LFE)

Modification du …

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu le message du Conseil fédéral du 12 février 2020[1],
arrête:

I

La loi du 1er juillet 1966 sur les épizooties[2] est modifiée comme suit:

Titre précédant l'art. 1

I. Dispositions générales

Art. 1 But

La présente loi vise à prévenir et à combattre les épizooties ainsi qu'à renforcer la santé des animaux.

Art. 1a
Ex-art. 1

Art. 1b
Ex-art. 1a

1 FF **2020** 3851
2 RS **916.40**

Titre précédant l'art. 11a

III*a*. Mesures de renforcement de la santé des animaux

Art. 11a Titre

Services de santé animaux

Art. 11b Réseau de compétences et d'innovation pour la santé des animaux

La Confédération peut allouer des aides financières pour la création et l'exploitation d'un réseau de compétences et d'innovation pour la santé des animaux.

II

[1] La présente loi est sujette au référendum.

[2] Le Conseil fédéral fixe la date de l'entrée en vigueur.